Conférence de presse de rentrée du Club des villes et territoires cyclables et marchables



Communiqué du 18 janvier 2023

Les collectivités, réunies au sein du Club des villes et territoires cyclables et marchables, appellent le Gouvernement à construire avec elles les déplacements de demain, en plaçant le vélo et la marche au cœur des mobilités du quotidien.

La structuration de la filière économique vélo, la multiplication des bonnes pratiques de mobilités actives partout en France, le développement de la pratique du vélo et le regain d'intérêt pour la marche et l'augmentation annoncée du budget accordé au Plan vélo sont autant de signes positifs pour renforcer les mobilités actives.

Toutefois, l'objectif des 12 % de part modale vélo est encore loin d'être atteint.

Pour y parvenir, il faut oser partir à la conquête de nouveaux espaces pour le vélo et la marche, mobiliser et fédérer autour des bienfaits des mobilités actives et accroître les moyens qui leur sont attribués **pour réellement changer** d'échelle.

Les collectivités et le Club des villes et territoires cyclables et marchables appellent le Gouvernement à travailler à leurs côtés en 2023 pour réussir cette politique de mobilité ambitieuse et indispensable.

Pour Françoise Rossignol, Présidente du Club des villes et territoires cyclables et marchables « 2023 est l'année charnière qui doit permettre aux mobilités actives, au vélo et à la marche, de conquérir plus d'espaces dans les villes et les zones périurbaines mais aussi dans le budget de l'État, dans les politiques publiques des collectivités, dans les habitudes quotidiennes des Français.es et dans les médias pour être reconnues comme solution de mobilité, bonne pour la santé, le climat, le porte-monnaie, pour construire un monde vivable... En 2023, les 234 adhérents du Club seront particulièrement vigilants et combatifs pour permettre aux mobilités actives de franchir ce cap. Nous le devons, si nous voulons atteindre la barre des 12% de part modale pour le vélo et renforcer la marche. Le Club et tous ses élu.es adhérents sont autant de partenaires crédibles et légitimes pour le Gouvernement, pour atteindre de nouvelles ambitions et flécher des moyens qui permettront d'accélérer la décarbonation de nos mobilités. »

CLUB DES villes & territoires cyclables et marchables

Conférence de presse de rentrée du Club des villes et territoires cyclables et marchables

2022, année foisonnante pour les mobilités actives

- **Avril-juin**, le Club fait entendre sa voix lors de l'élection présidentielle et des législatives au sein de l'Alliance pour le vélo.
- Le Club des élus nationaux pour le vélo, animé par le Club des villes et territoires cyclables et marchables, compte désormais **100 parlementaires membres actifs**. Les législateurs se mobilisent pour « mettre le vélo » dans les textes de loi.
- 20 septembre: annonce du deuxième Plan vélo à Matignon. Le Club est en première ligne pour défendre le vélo et la marche dans les mobilités du quotidien et milite pour accélérer le soutien aux mobilités actives dans les politiques publiques.

En 2022, la pratique du vélo continue d'augmenter.

- +32 % par rapport à 2019,
- la marche représente 1 déplacement sur 4 (deuxième mode de déplacement du quotidien).
- Le 10 novembre, les Rencontres du Club se tiennent à l'Hôtel de ville de Paris en présence de M. Clément Beaune, ministre des Transports. L'occasion de porter haut l'enjeu de la conquête spatiale réclamé par le Club pour donner toute leur place aux mobilités actives.
- Les collectivités, cœur battant de la réussite de la filière économique vélo.
 Le 15 novembre, le vélo entre à Bercy pour les premiers états généraux de la filière économique vélo. Un <u>Livre blanc</u>, présenté lors de cette rencontre, reprend les neufs engagements de la filière.

1/2023 : année de la conquête spatiale pour le vélo et la marche

Bons pour la santé, pour le pouvoir d'achat, le climat et la qualité de l'air, économes en espace et en énergie, la marche et le vélo sont une partie importante de la solution si on leur en donne les moyens.

Généraliser la ville à 30 km/h

Élus comme citoyens partagent de plus en plus la vision d'un nécessaire apaisement de nos territoires, notamment par la réduction des vitesses avec le 30km/h qui se généralise dans le pays pour que les habitants gagnent en qualité de vie : moins de pollution, moins de bruit, moins d'accidents graves, etc.

En passant à 30 km/h, les villes agissent concrètement sur les risques d'accident et protègent les usagers des modes actifs. Rappelons qu'en 2021, 227 cyclistes et 414 piétons sont décédés, dont 40 enfants. Ce constat inadmissible mobilise le CVTCM qui appelle à s'engager dans la stratégie Vision Zéro¹: 0 blessé grave et 0 mort. Et ainsi développer une ville apaisée dans laquelle les enfants peuvent être autonomes, les personnes âgées se sentir en sécurité, les personnes à mobilité réduite ne pas se priver dans leurs déplacements.

ZAN: oui mais...

La démarche ZAN (zéro artificialisation nette) est nécessaire à mettre en place pour changer notre façon d'aménager le territoire, pour protéger la biodiversité et limiter l'imperméabilisation des sols.

¹ https://www.preventionroutiere.asso.fr/vision-zero-un-objectif-de-securite-routiere/



Conférence de presse de rentrée du Club des villes et territoires cyclables et marchables

Toutefois, le Club rappelle qu'il est parfois des situations où l'artificialisation peut être nécessaire dans les territoires ruraux et peu denses pour élargir des voiries afin de sécuriser des pistes cyclables.

Ainsi, le Club demande que, dans ces situations, les pistes puissent être soustraites de l'enveloppe locale.

2/ Les mobilités actives inclusives

Le vélo et la marche s'adressent à tous et représentent un levier puissant d'inclusion. En 2023, il faut aller plus loin pour développer les usages et élargir les publics (aides financières ciblées, tarifications solidaires, prêts pour les étudiants et les demandeurs d'emploi, etc.).

Savoir rouler à vélo : proposer une véritable ambition

Le Savoir rouler à vélo est une politique fondamentale pour permettre, notamment, aux jeunes générations de se mettre au vélo et de lutter contre les méfaits de la sédentarité. Mais, pour y parvenir, le financement du Savoir rouler à vélo doit être facilité et amplifié. Il faut que l'État prenne conscience que, sans les collectivités, il n'y a pas de Savoir rouler à vélo!

Les Talents du vélo et de la marche : un foisonnement d'initiatives

Plusieurs candidats et lauréats des Talents du vélo et de la marche 2022 nous ont prouvé la dimension inclusive du vélo et de la marche dans la société. Le documentaire *Les roues du possible* témoigne ainsi, de manière très émouvante, de la façon dont le vélo est synonyme d'inclusion. Ou encore la mise en place d'un atelier cyclisme à l'hôpital Le Relais à Marseille pour favoriser la médiation thérapeutique. Et enfin, à Aix-Les-Bains où la collectivité a mis en place, en partenariat avec l'hôpital, des balades de santé pour accompagner le retour à la marche de publics fragiles.

Vélo et seniors : en route pour une ville apaisée

Les mobilités actives sont des leviers de changements vers des villes apaisées et sécurisées. Et une ville apaisées profitera à tous et particulièrement aux personnes les plus âgées. Au sein de la communauté urbaine d'Arras, par exemple, la location de VAE a permis de développer la pratique du vélo chez des jeunes retraités dans des proportions très importantes : dans la flotte de VAE mise à disposition, près d'1/5 des locations sont le fait de personnes de plus de 60 ans

Vélo dans les QPV (quartier prioritaire de la ville) : progresser vers l'égalité

Les habitants des QPV pratiquent deux fois moins le vélo que les autres habitants. Les politiques de rénovation urbaine sont l'occasion de redistribuer un espace public qui donne envie de marcher et sécurise les déplacements à vélo. Le Club s'engage, aux côtés de l'ANCT, pour accompagner les territoires qui veulent mettre en place des politiques pour aller audevant de ces publics.



3/ 2023 : les nouvelles ambitions des collectivités pour les mobilités actives

La France a l'ambition de rattraper le retard européen pour atteindre ses objectifs de part modale vélo de 9 % en 2024 et 12 % en 2030.

Évidemment, les collectivités y souscrivent et s'engagent. L'enquête nationale sur les politiques modes actifs menée avec Vélo & Territoires, qui sera diffusée en mars, montre un engagement important des collectivités puisque celles-ci (1200 réponses recueillies) prévoient de réaliser 24000 kms de linéaires cyclables qui s'ajouteront aux 76000 kms existants. Pour autant, 85 % des investissements prévus n'ont pas encore été engagés et attendent des précisions sur les dispositifs de soutien annoncés par l'État.

Alors, que fait le Gouvernement?

Après de belles annonces sur le Plan vélo en 2022, beaucoup reste à faire. Le courrier envoyé à la Première ministre le 5 janvier lui demandant « que l'État investisse a minima 2,5 milliards d'euros sur 5 ans pour doubler le patrimoine cyclable de la France sur le quinquennat. » n'a pas encore reçu de réponse. Quant au CIV (comité interministériel vélo) qui devait se réunir fin 2022, nous attendons toujours une nouvelle date de réunion. Il est urgent de passer des belles paroles aux actions concrètes et financées.

La filière vélo se structure avec les collectivités

Les collectivités ont pris toute leur place dans le développement de la filière économique vélo et travaillent au contrat de filière qui doit être signé au printemps 2023. Le développement de la filière vélo est une opportunité économique, industrielle, sociale avec la création de nombreux emplois d'avenir (le nombre d'emplois par millions d'euros de chiffre d'affaires a été estimé à près de 10 dans le cycle contre 2,5 dans l'automobile selon l'OMS, pour tous les territoires).

Un plan vélo plus fort et un plan marche pour aller plus loin

Pour atteindre les objectifs fixés, il est nécessaire d'augmenter les investissements à hauteur de 500 millions d'euros par an avec une vision pluriannuelle et un soutien renforcé à toutes les collectivités, quel que soit leur taille.

Aujourd'hui, les acteurs de la marche se mettent eux aussi en ordre pour redonner à la marche et aux piétons toutes leurs places dans les mobilités. Une nouvelle édition du Baromètre des villes et villages marchables a été lancée par le collectif Place aux piétons. Les résultats attendus au cours de l'été permettront d'appuyer les propositions que nous portons déjà auprès du Gouvernement, avec la demande d'un Plan marche national.

Le Club des villes et territoires cyclables et marchables

- 234 collectivités adhérentes (151 communes et 78 EPCI et syndicats)
- 22 nouveaux adhérents en 2022
- Une équipe de 6 personnes
- Date de création : 1989

Pour toutes demandes d'interviews et reportages
Contact presse :

Martin Kolle 06 89 70 17 51 martin.kolle@lobbycom.fr